

---

## Histoire des minorités migrantes en Europe de l'Ancien Régime à nos jours

Henriette Asséo

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21095>

ISSN : 2431-8698

### Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2012

Pagination : 231-233

ISSN : 0398-2025

### Référence électronique

Henriette Asséo, « Histoire des minorités migrantes en Europe de l'Ancien Régime à nos jours », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21095>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

---

# Histoire des minorités migrantes en Europe de l'Ancien Régime à nos jours

Henriette Asséo

---

Henriette Asséo, *professeur agrégée*

## Généalogie et formes de la « politique tsigane » au XX<sup>e</sup> siècle dans les différents pays européens (1895-1969)

- 1 LE sujet du séminaire a été inscrit au programme bien avant l'été 2010, on ne peut en suspecter l'opportunisme. Si l'on substitue une approche historique polycentrique au discours mythologique sur le « nomadisme », on observe que la stabilité sociale et territoriale des Tsiganes européens l'emporte très largement sur le mouvement. Mais en un temps très court, entre 1906 et 1914, tous les pays européens – sans aucune exception – ont adopté des dispositions visant à encadrer des groupes qualifiés de « nomades » ou de « Tsiganes ». Confirmés dans l'entre-deux-guerres, les régimes administratifs d'exception présentent deux caractéristiques : le critère de l'itinérance n'est pas du tout déterminant et ils enregistrent d'abord les nationaux.
- 2 Pour identifier les temporalités d'une « conjoncture complexe », il nous fallait prouver que le caractère d'élaboration simultané ne relevait pas d'un échange de savoir administratif répondant à un éventuel péril extérieur. Il fallait aussi vérifier que la qualification proposée de « politique tsigane » n'était pas illégitime.
- 3 Nous avons pu montrer que les décisions sont toujours parlementaires. Les représentations nationales ont débattu longuement de la nécessité d'une « politique tsigane », de la nature de ses objectifs et de ses contenus. Là où l'historiographie de l'identification ne reconnaît qu'un objet de simple police, le changement d'échelle permet de repérer les desseins de la haute politique dans la négociation entre législatif

et exécutif sur les questions aussi sensibles que l'exercice de la citoyenneté de plein droit.

- 4 On a pu alors enrichir le débat ouvert par le spécialiste des migrations, Leo Lucassen. Pour ce dernier, les administrations qualifient de « tzigane » ou de « nomade » un ensemble composite de groupes marginalisés. Le « labelling » porterait donc sur une population sans identité anthropologique spécifique. Un examen poussé des archives permet de constater que les politiques « tziganes » enserrant à la fois des familles anthropologiquement bohémiennes et des familles sans caractère particulier. Or l'enregistrement est toujours familial. La contrainte transgénérationnelle modifie les équilibres démographiques et sociaux et entraîne une rupture avec les anciens systèmes d'inscription socio-juridiques.
- 5 On comprend mieux alors comment s'est opérée une radicalisation différentielle dans les années de la guerre. La *ZigeunerPolitik* entraîne la destruction physique et culturelle intégrale des sociétés romani de l'espace germanique. Le caractère précoce des formes d'internement familial de nationaux permet de reconsidérer la chronologie des formes de violence politique et sociale dans les pays européens dans l'entre-deux-guerres. L'avènement du camp familial d'internement tzigane est un fait historiographique mal intégré à l'histoire générale des camps en Europe.
- 6 En Europe centrale et orientale, de la cartographie ethnique aux sciences de la réinstallation, l'expertise familiale intra-nationale est exploitée dans toutes les nouvelles dimensions d'ingénierie démographique. Les « campagnes pour la primauté ethnique » ont donné lieu à des débats considérables sur la reformulation de l'héritage national. À ce titre le laboratoire de l'expertise romani est souvent surprenant. Ainsi en Roumanie, les observateurs de l'Alliance israélite universelle constataient avec amertume que « les descendants des bohémiens » avaient « droit à l'ethnicité » alors que les Israélites en étaient exclus. Après la Seconde Guerre mondiale, la politique tzigane est restée une composante de la gestion publique des sociétés européennes à l'Ouest comme à l'Est. À l'Est, la politique tzigane communiste (*ciganska politika*) a pratiqué à la fois une prolétarianisation de masse et le marquage minoritaire. Actuellement le multiculturalisme émancipateur se transforme à nouveau en politique différentialiste et la partition ethnique fait disparaître la diversité sociale du monde romani. On voit donc que les constructions différentielles de l'« asocialité » comme catégorie politique mériteraient d'être étudiées pour l'ensemble du XX<sup>e</sup> siècle dans un large cadre comparatif.

## Filmographie

- *Mémoires tziganes, l'autre génocide*, écrit par Henriette Asséo, Idit Bloch et Juliette Jourdan, réalisé par Idit Bloch et Juliette Jourdan, produit par Mark Edwards et Marie-Hélène Rank, Kuiv-Michel-Rottman, Mémoire Magnétique, France Télévision, 2011, film documentaire de 75 minutes, version originale française et version anglaise *The Forgotten Genocide, Europe's Gypsies in World War II*.

---

## INDEX

**Thèmes** : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe